

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse
EB / XF / FQP / VBG

N° 21-01

Nombre de Délégués
en exercice 21
Nombre de Délégués
présents 12
Nombre de Délégués
votants 12

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à quatorze heures, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs BOSC, BRUXELLE, CANILLAS, CHAMBARLHAC, DE ALMEIDA, GONZALVEZ, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, MERIGAUD, PHILIP ET TROUILLER.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CHABAUD-GEVA, CLÉMENT, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, FISCHNALLER, GIRARD ET PARACHOU

Objet : Compte administratif 2020 – EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

LE COMITE DIRECTEUR

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

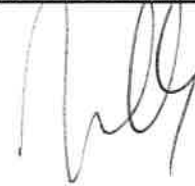
- **APPROUVE** le compte administratif 2020 de l'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Le Président de l'EPIC Pays des
Sorgues Monts de Vaucluse certifie
le caractère exécutoire de la
présente décision.
Acte publié le :

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE



DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

PG / XF / FQP / VBG

N° 21-02

Nombre de Délégués
en exercice 21

Nombre de Délégués
présents 12

Nombre de Délégués
votants 12

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
Séance du 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à quatorze heures, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Pierre Gonzalvez.

~~~~~  
**PRÉSENTS:** Mesdames et Messieurs BOSC, BRUXELLE, CANILLAS, CHAMBARLHAC, DE ALMEIDA, GONZALVEZ, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, MERIGAUD, PHILIP ET TROUILLER.

~~~~~  
ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CHABAUD-GEVA, CLÉMENT, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, FISCHNALLER, GIRARD ET PARACHOU

Objet : Approbation du compte de gestion 2020 – EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 lors de la même séance du Comité Directeur,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE COMITE DIRECTEUR

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2020 établi pour le budget EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le :

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE



DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / FQP / VBG

N° 21-03

Nombre de Délégués
en exercice 21

Nombre de Délégués
présents 12

Nombre de Délégués
votants 12

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à quatorze heures, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs BOSC, BRUXELLE, CANILLAS, CHAMBARLHAC, DE ALMEIDA, GONZALVEZ, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, MERIGAUD, PHILIP ET TROUILLER.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CHABAUD-GEVA, CLÉMENT, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, FISCHNALLER, GIRARD ET PARACHOU

Objet : EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse – Affectation des résultats d'exploitation 2020

Le Comité Directeur, réuni sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Après avoir voté le compte administratif,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE - AFFECTATION 2019	EUROS
<i>Excédent antérieur reporté (Compte 002) (a)</i>	227 226,14 €
<i><u>Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte 1068)</u></i>	34 277, 58 €
RESULTAT 2020	
A - FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE : (b)	229 049, 39 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2020 (a+b)	456 275,53 €
B - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)	
RESULTAT DE CLOTURE :	- 36 454,94 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2020	
Affecté comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> • À l'exécution du virement à la section d'investissement - Capitalisation des excédents de fonctionnement - (compte 1068) 	36 454,94 €
<ul style="list-style-type: none"> • Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau) (compte 002) 	419 820,59 €

LE COMITE DIRECTEUR
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- ACCEPTE l'affectation des résultats 2020 telle qu'exposée ci-dessus.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le :

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE



DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / VBG

N° 21-04

Nombre de Délégués
en exercice 21

Nombre de Délégués
présents 12

Nombre de Délégués
votants 12

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS
DE L'EPIC Touristique Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à quatorze heures, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Pierre Gonzalvez.

PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs BOSC, BRUXELLE, CANILLAS, CHAMBARLHAC, DE ALMEIDA, GONZALVEZ, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, MERIGAUD, PHILIP ET TROUILLER.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CHABAUD-GEVA, CLÉMENT, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, FISCHNALLER, GIRARD ET PARACHOU

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2021

La loi prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale tels que l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse doivent débattre d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la présente délibération, Monsieur le Président invite le CODIR à débattre sur les orientations budgétaires 2021 de l'EPIC.

LE COMITE DIRECTEUR

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

Vu la loi n° 92 -125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.5211-18,

Vu les instructions budgétaires et comptables portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire,

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget de l'EPIC,

- **CONSTATE** que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu
- **APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le :

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE

